



## **Déclaration liminaire** **au CSAD** **du jeudi 07 septembre 2023.**

Madame la Directrice Académique,  
Mesdames et Messieurs les membres du CSAD.

Nous sommes réunis ce jour pour faire le point sur la rentrée scolaire et notamment sur les ajustements des mesures de carte scolaire dans les 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés.

Cette rentrée est marquée par nombre de nouveautés :

- \* En tout premier lieu un nouveau ministre qui communique ...notamment sur le fait que 100 % des classes de GS, CP et CE1 seront plafonnées à 24 élèves. Cette annonce impacte ainsi les autres niveaux et on arrive à des situations ubuesques avec des classes à 30 élèves.
  - \* Autre nouveauté : de nouveaux décrets de la loi Rilhac. Le Sgen CFDT y est favorable. Néanmoins, ces décrets vont nécessiter un changement de posture pour tous : IEN et collectivités territoriales. Ces décrets commencent à être connus des directeurs et directrices mais demeurent inconnus chez les élus.
- Nous souhaitons donc que l'information leur parvienne également afin que les rôles de chacun soient définis et éviter d'éventuels conflits.
- \* La mise en place du Pacte : Le Sgen CFDT approuve la revalorisation Socle mais estime qu'elle est insuffisante. Nous souhaitons aussi que lors de cette instance soit fait un point sur le Pacte dans notre département.
  - \* Cette année scolaire verra également se poursuivre le dispositif évaluation d'école. Le Sgen CFDT demande que les équipes concernées puissent être déchargées de temps de classe : en effet, le travail d'autoévaluation est très conséquent et chronophage.
  - \* Enfin force est de constater une dernière nouveauté : la canicule de rentrée. Le Sgen CFDT souhaite qu'une réflexion soit menée sur le bâti scolaire et sur le temps scolaire car des élèves et leurs enseignants sont actuellement en souffrance.

Mais il y a malheureusement des choses qui ne sont pas des nouveautés en ce début d'année scolaire : nous savons combien la gestion des affectations est compliquée mais quelques collègues ont obtenu des affectations qui nécessitent 2 heures de trajet aller. Situation intenable pour les personnels concernés.

Pour finir, le Sgen CFDT vous remercie, Madame la Directrice Académique, d'avoir précisé lors du dernier CSAD que vous teniez à ce que les AESH puissent utiliser leurs heures de fractionnement et que le refus de leur octroi pour nécessité de service ne devait pas être la norme mais exceptionnel. Néanmoins, serait-il possible qu'un écrit puisse être transmis aux différents PIAL car, sur le terrain, c'est toujours problématique ?

Je vous remercie pour votre attention.